

Politique de développement durable

Camp Musical Saint-Alexandre

Table des matières

1	Préambule	1
2	Définition	1
3	Objectif	1
4	Champs d'application	2
5	Principes directeurs	2
6	Mise en œuvre.....	2
6.1	Volet gouvernance	2
6.2	Volet environnement : Développer un mode de gestion plus respectueux de l'environnement	3
6.3	Volet social : Développer un mode de gestion éthique, solidaire et équitable	3
6.4	Volet économique : Favoriser les investissements responsables au Camp	3
6.5	Volet éducation : Éduquer et former pour mieux comprendre et mieux agir..	3
7	Rôles et responsabilités	4
8	Révision	4
9	Entrée en vigueur.....	4

1 Préambule



Par sa mission, sa vision et ses valeurs, le camp musical Saint-Alexandre a inscrit le Développement durable dans son ADN. En effet, depuis sa création en 1972, le camp musical s'est attelé à faire rayonner son milieu par sa raison d'être qui est l'éducation à la musique et la tenue d'événements récréatifs. À travers cette politique de DD, le camp musical souhaite formaliser ce qu'il fait déjà sur le plan de sa gouvernance, sur le plan social économique et environnemental tout en identifiant des points pour son amélioration continue.

Cette démarche vers la mise en place d'une politique DD a débuté par la mise en place d'une planification stratégique réalisée en 2021 et qui s'étendra jusqu'en 2026 avant d'être contrôlée et bonifiée. Les 5 cibles de son plan stratégique sont :

- Optimiser les services en intégrant de nouveaux outils technologiques, en bonifiant et en encadrant la formation qui est offerte;
- Augmenter la notoriété du CMSA en mettant l'accent sur le succès du 50^e anniversaire du camp et en bâtissant une stratégie de relance post-pandémie;
- Consolider l'offre liée à la formation musicale en contribuant à la filière de formation, tout en maintenant l'équilibre entre la musique et le plein air; en entretenant et développant les synergies internationales, en augmentant le nombre de résidences artistiques et en valorisant et promouvant la culture québécoise et la musique traditionnelle.
- Augmenter les revenus autonomes en étant plus stratégique et proactifs dans la promotion des produits et services tout en bonifiant l'offre commerciale;
- Être une organisation responsable en améliorant ses performances environnementales, en étant un modèle d'inclusion, de diversité et de prévention en santé physique/psychologique, en favorisant l'engagement de ses membres et administrateurs envers le CMSA ainsi que sa fondation.

Cette politique de développement durable est la pierre angulaire de la stratégie de développement durable qui a débuté par la réalisation d'un diagnostic et à la rédaction d'un plan d'action. Le CMSA est fortement préoccupé par l'augmentation des différentes crises environnementales et des inégalités sociales et il entend bien faire sa part pour réduire ses impacts négatifs et augmenter les retombées positives de ses actions, tant au niveau social, économique et environnemental.

2 Définition

Développement durable

Au Québec, le développement durable s'entend donc d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »¹

Écoresponsable

L'écoresponsabilité fait référence à un ensemble de comportements qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Parmi les comportements écoresponsables les plus connus, citons le recyclage, le compostage, l'utilisation des transports collectifs et actifs, ainsi que l'achat de produits écologiques, locaux et biologiques.

Globalement, l'écoresponsabilité repose sur l'intégration de la hiérarchie des 3RV-E (réduire à la source, réemployer, recycler, valoriser, éliminer) et de la notion de cycle de vie des produits et services. Cette dernière notion implique la prise en compte des retombées environnementales, économiques et sociales encourues à chaque étape de la vie d'un produit ou d'un service.²

3 Objectif

De façon globale, la Politique de développement durable du Camp Musical Saint-Alexandre vise à :

- S'assurer que le CMSA agisse de façon écoresponsable à l'interne, dans sa région et à l'international et qu'il devienne un modèle et une référence en matière de développement durable;

- Rassembler la communauté du CMSA autour d'une stratégie mobilisatrice qui permettra de structurer et d'encourager les initiatives en matière d'écoresponsabilité dans les activités d'enseignement et d'apprentissage, la vie communautaire et l'aménagement de son milieu et des bâtiments du Camp;

- Susciter l'adhésion des membres de la communauté du CMSA et de ses visiteurs aux valeurs de respect de l'environnement et des humains;

- Encourager l'audace et la créativité des membres de la communauté du CMSA pour susciter l'appropriation des objectifs de la Politique, tout en respectant ses politiques et règlements.

¹Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2022) À propos du développement durable, [Développement durable : définition et objectifs \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/developpement-durable/definition-et-objectifs)

²Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2022) Écoresponsabilité, [Écoresponsabilité \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/eco-responsabilite)

4 Champs d'application

La Politique s'applique à toute la communauté du CMSA, de même qu'à tous les partenaires, aux membres des divers comités et des associations du Camp, aux personnes qui visitent le Camp ainsi qu'aux individus qui utilisent les services offerts par le Camp.

5 Principes directeurs

La politique en développement durable du CMSA est basée sur les principes suivants, extraits de la Loi sur le développement durable³. Elle dispose déjà d'autres politiques qui illustrent certains de ses principes et pourra les améliorer ou en crée d'autres en s'appuyant sur le plan d'action défini par le diagnostic en développement durable qui a été réalisé en hiver 2022.

Santé et qualité de vie : Le CMSA participe à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection de la santé de ses employés et de ses visiteurs.

Équité et solidarité sociale : Le CMSA s'assure que ses actions de développement s'alignent dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale;

Protection de l'environnement : la vie du camp musicale est intimement liée à la nature et à son environnement. La protection de l'environnement dans l'élaboration et la réalisation de ses initiatives est une priorité afin d'atteindre ses objectifs de développement durable.

Accès au savoir : La vocation du CMSA est de faciliter l'accès au savoir en partageant ses compétences tout en optant pour des approches innovantes et interactives.

Production et consommation responsable : Le CMSA est à l'affût des nouveautés en matière de modes de production et de consommation afin d'opérer de façon responsable d'un point de vue social et environnemental. Il adopte une approche éco-efficace par l'élimination du gaspillage et l'utilisation intelligente des ressources et travaille à valoriser l'espace agricole afin de produire ses propres fruits et légumes.

6 Mise en œuvre

Selon le contexte et les ressources disponibles, le Camp entend déployer ses efforts en développement durable dans les cinq volets suivants. Ces derniers se déclinent en plusieurs objectifs spécifiques.

6.1 Volet gouvernance

- Développer un plan d'action de développement durable avec des objectifs concrets et des cibles ambitieuses, mais réalistes, un système de reddition de comptes mesurant la performance ainsi que des outils pour communiquer les résultats de manière transparente;

³ Loi sur le développement durable Chapitre II, article 6 (2021) [D-8.1.1 - Loi sur le développement durable \(gouv.qc.ca\)](#)

- Développer des outils qui prennent en compte les principes du développement durable pour l'élaboration de politiques, de planification stratégique et le développement de tout nouveau projet.

6.2 Volet environnement : Développer un mode de gestion plus respectueux de l'environnement

- Améliorer la collecte et le traitement des matières résiduelles en appliquant rigoureusement la hiérarchie des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) et en utilisant un affichage clair;
- Assurer une gestion écoresponsable du bâtiment, entre autres quant à la consommation d'eau, l'efficacité énergétique, l'entretien du bâtiment et lors des projets de rénovation et d'agrandissement;

6.3 Volet social : Développer un mode de gestion éthique, solidaire et équitable

- Soutenir et valoriser la diversité sous toutes ses formes ainsi que l'ouverture sur le monde par l'entremise d'activités sociales et culturelles tant sur le plan national qu'international;
- Favoriser un milieu de travail stimulant et agréable par la conciliation travail-vie personnelle, la reconnaissance des employés(es), la participation de ces derniers à la prise de décision et le développement de relations harmonieuses;
- Encourager la collaboration entre les différentes instances en favorisant la consultation et la concertation.

6.4 Volet économique : Favoriser les investissements responsables au Camp

- Soutenir l'approvisionnement écoresponsable grâce à l'adoption et à l'application de critères de développement durable pour la sélection des fournisseurs et des sous-traitants;
- Poursuivre la participation active du Camp au développement économique régional par la création d'emplois de qualité, par l'achat local, par l'implication dans les organismes de la région et par la formation de main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins régionaux;

6.5 Volet éducation : Éduquer et former pour mieux comprendre et mieux agir

- Offrir des formations aux membres de la communauté du CMSA afin de stimuler l'intégration de comportements écoresponsables et l'engagement envers la stratégie de développement durable du Camp;
- Faire rayonner les initiatives du Camp en termes de développement durable au sein de la communauté du camp et auprès des partenaires et collaborateurs de la région du Kamouraska.

7 Rôles et responsabilités

Toute la communauté du CMSA est concernée par la Politique de développement durable. Le CMSA s'attend à ce que toute personne qui œuvre, ou visite le Camp

Souscrive aux objectifs de cette Politique, s'engage à appliquer ses principes et à se conduire en citoyen(ne) écoresponsable.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration adopte la Politique de développement durable et l'amende au besoin. Il adopte le plan d'action de développement durable ainsi que les bilans annuels de ce dernier.

La Direction générale

La Direction générale est responsable de l'application de la présente politique ainsi que de la reconnaissance des orientations et du respect de celle-ci. Elle doit s'assurer que les plans de travail annuels tiennent compte des principes de la Politique. Elle doit également s'assurer de la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute politique mise à jour à la présente Politique de développement durable. Elle évalue le suivi du plan d'action de développement durable ainsi que les stratégies et les moyens à privilégier pour le mettre en œuvre. Elle planifie des stratégies de communication pour diffuser la Politique de développement durable et le plan d'action qui en découle ainsi que les activités organisées dans le cadre de sa mise en œuvre. Elle participe également à la formation des membres du personnel quant aux questions relatives au développement durable et leur assure un milieu de travail favorisant bien-être et accomplissement.

La Direction pédagogique

La Direction pédagogique est responsable de favoriser l'intégration des enjeux de développement durable dans les programmes d'études en faisant connaître les orientations du CMSA en cette matière auprès du corps professoral. Elle reçoit les recommandations des coordonnateurs concernant son intégration et le développement de stratégies d'enseignement et d'apprentissage qui encouragent la réflexion sur le développement durable.

8 Révision

La présente Politique a été adoptée par le Conseil **d'administration le...** Elle entre en vigueur au moment de son adoption. Elle sera évaluée tous les trois ans et révisée au besoin par la direction ou le comité vert.

9 Entrée en vigueur

La Politique doit être accessible aux visiteurs, aux membres du personnel et aux personnes liées à l'établissement.